

ACCÉDER À UN INTERPRÈTE



**\*\*Traduction de l'anglais vers la langue demandée\*\***

- ◇ La demande doit être préalablement faite auprès de la direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) le jour entre 8h et 16h au poste **4273**.
- ◇ Pour le soir, la fin de semaine et les jours fériés, s'il vous plaît vous adresser au département des coordonnatrices d'activités au poste **4797**.
  1. Sur approbation de la coordonnatrice d'activité, un agent de sécurité donnera accès au local (8e étage bloc 2—8222).
  2. Par la suite, identifier les informations nécessaires relatives à la demande sur la feuille prévue à cet effet (date, dossier du patient, langue, département etc.)
- ◇ À la fin de chaque rencontre, svp vous assurer de retourner l'appareil au 8e étage bloc 2, local 8222. L'accès vous sera donné par l'agent de sécurité. De plus, l'appareil devra être rebranché à une prise électrique.
- ◇ Également, pour combler les demandes, deux appareils sont mis à la disposition des professionnels.

Pour toutes informations ou bris d'équipement, veuillez laisser un message au poste **4273**.

Merci pour votre collaboration!